

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

AUDITIONS DU 23 AVRIL 2008

SAINT-JOSEPH DE BEAUCE

DOCUMENT DÉPOSÉ PAR :

**MONSIEUR LUC LEMIEUX, PRÉFET
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Monsieur le Président,
Messieurs les commissaires,

Permettez-moi, en premier lieu, de vous remercier de bien vouloir nous permettre de participer à cet exercice démocratique. Le conseil des Maires de la MRC de Beauce Sartigan, que je représente ici, apprécie grandement la présence de cette tribune, en Beauce, à l'intérieure de laquelle nous pouvons exprimer nos opinions et nos attentes quant au travail que la présente commission effectue.

Bien que l'intégralité du territoire de notre MRC ne soit pas touchée par la refonte proposée de la carte électorale, il n'en demeure pas moins qu'elle soulève un fort état de questionnement auprès des élus que je représente ici ce soir.

-Comment la Commission de la représentation électorale peut-elle proposer un découpage arithmétique sans égard aux affinités historiques, sociopolitiques et économiques reliant la « Grande Beauce » ?

-Le Gouvernement du Québec n'a-t-il pas créé les municipalités régionales de comté, les centres locaux de développement et les commissions scolaires en fonction de ces affinités ?

-La réussite de ces organismes ne réside t'elle pas d'une concertation dynamique de la population ?

-Pourquoi le découpage de la carte électorale ne respecterait-il pas les limites territoriales de ces entités?

-N'est-il pas paradoxal d'affaiblir le poids politique de la Beauce alors que des efforts constants sont investis par les autorités gouvernementales afin de dynamiser les communautés rurales? (pacte rural)

Voilà les quelques questions auxquelles la présente commission devrait porter attention.

Vous comprendrez que des démarches ont été entreprises par notre MRC afin d'éviter l'injustice prévue par le projet de carte électorale proposée. À cet effet, nous nous sommes adressés aux Chefs des partis politique qui siègent à l'Assemblée nationale afin que la loi soit modifiée et que les critères relatifs à la délimitation des circonscriptions électorales tiennent compte des affinités naturelles dans le respect des entités géopolitiques créés par le Gouvernement lui-même . Nous espérons que notre message sera entendu et nous comptons sur vous pour leur réitérer notre requête.

Enfin, notre intervention de ce soir ce veut un acte solidaire s'adressant aux MRC de Robert Cliche et de la Nouvelle Beauce qui seraient fortement affectées par ce réaménagement des circonscriptions électorales.

La Beauce s'est construite d'elle-même, elle est la résultante d'un effort constant de concertation économique, social et politique; et croyez-nous ce ne fut pas toujours facile, alors, monsieur le Président, messieurs les commissaires, s'il vous plait, réfléchissez-y deux fois plutôt qu'une quant aux impacts qu'auront vos recommandations sur la dynamique sociopolitique de notre belle région.

Sur ce, merci de votre écoute et bonne fin de soirée.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la MRC, le 19 mars 2008. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin	M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

LOI RÉGISSANT LE DÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE / DEMANDE
D'APPUI DE VILLE SAINT-GEORGES

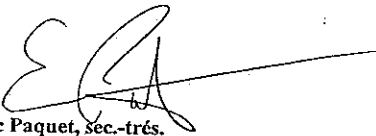
Résolution 2008-03-049

Attendu le projet de résolution déposé par Ville de Saint-Georges concernant le projet de découpage électoral;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'appuyer la demande de Ville de Saint-Georges, à savoir: de demander aux chefs de partis dont les membres siègent à l'Assemblée nationale d'apporter rapidement la modification à la Loi sur le découpage de la carte électorale du Québec afin :

- D'éviter les tribulations politico-sociales qui seraient à nouveau créées par quelque nouveau découpage arithmétique que ce soit;
- De baser le découpage des circonscriptions sur des critères politiques et sociaux qui feront droit aux sentiments d'identification et affinités naturelles;
- De baser le découpage des circonscriptions sur des critères qui incluent le respect de l'intégralité des entités géo-politiques encore tout récemment créées telles les MRC, les commissions scolaires, les régions économiques, etc. et qui ont grand peine à obtenir reconnaissance;
- De restreindre, au plus au niveau actuel, le nombre de circonscriptions électorales.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME


Éric Paquet, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan
Le 26 mars 2008